

Pack Flex Fiber XS+ / INT + MOB

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Pack incluant l'internet fixe et la téléphonie vocale mobile/accès à l'internet mobile.

Internet fixe :

- Volume de téléchargement illimité.
- Expérience Giga Fiber incluse (expérience Ultra Fiber en option).
- Internet Box incluse avec la technologie Wi-Fi 6, pour un internet plus rapide et plus stable.
- Smart Wi-Fi : toujours une connexion stable et rapide.
- Wi-Fi Booster : étendez votre réseau Wi-Fi ou connectez votre TV sans fil. Max. 2 Wi-Fi Boosters. Toujours sur demande ou à l'initiative du technicien.
- Emergency Internet : votre plan B en cas d'interruption imprévue de votre ligne internet (à activer via l'app Proximus+ et uniquement si mobile en pack).
- Gérez votre Wi-Fi avec l'app Proximus+.
- 10 GB d'espace de stockage dans votre Proximus Cloud personnel.
- My e-Press : accès illimité aux quotidiens en ligne LeSoir ou Het Laatste Nieuws Digitaal.

Services mobiles : 1 à 6 numéros mobiles par pack (configuration au choix) :

En Belgique et UE :	Mobile Flex S ¹	Mobile Flex M ²	Mobile Flex Unlimited
Minutes d'appels	Illimités	Illimités	Illimités
SMS	Illimités	Illimités	Illimités
Data ³	15 GB	85 GB	400 GB

Belgique et UE : hors appels/SMS vers des numéros spéciaux ou surtaxés, hors appels/SMS internationaux depuis la Belgique vers l'étranger, hors MMS.

UE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Royaume-Uni.

^{1,2} Mobile Flex S et Mobile Flex M aussi en version « Full Control » (blocage des consommations non incluses dans le forfait ; en national/UE).

³ Après utilisation des data inclus dans le plan mobile, surf sans frais à vitesse réduite.

	Mobile Flex S	Mobile Flex M	Mobile Flex Unlimited
Vitesse réduite	128 Kbps	512 Kbps	512 Kbps

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Débits du service internet et voies de recours

Accès à l'internet fixe	Vitesse	
	Téléchargement	Envoi
Min, normalement et max disponible avec Giga Fiber	2,5 Gbps*	500 Mbps
Min, normalement et max disponible avec Ultra Fiber (en option)	8,5 Gbps*	1 Gbps*

* Dans certains cas spécifiques, il se peut que le câblage de votre immeuble ne vous permette de bénéficier que de vitesses maximales allant jusqu'à 1 Gbps/500 Mbps. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre syndic ou propriétaire.

Accès à l'internet mobile *		Vitesse maximum estimée **		Vitesse maximum optimale ***	
		2G	4G	5G	
Téléchargement	Mobile Flex S	200 Kbps	220 Mbps	200 Mbps	200 Mbps
	Mobile Flex M			420 Mbps	500 Mbps
	Mobile Flex Unlimited			420 Mbps	1 Gbps
Envoi		100 Kbps	60 Mbps	88 Mbps	150 Mbps

* Moyennant terminal et plan tarifaire compatibles.

** La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

*** La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Si malgré une utilisation normale, la qualité du service Internet présente un écart significatif permanent ou récurrent par rapport à la vitesse maximum estimée, une réclamation peut être introduite par le consommateur auprès du Service Clientèle.

Prix

Abonnement (en € par mois TVAC) :

- Pack incluant internet fixe et service mobile (maximum 6 numéros mobiles par pack) :
 - Prix mensuel du pack avec un premier abonnement mobile inclus (selon type d'abonnement mobile choisi) :

	INT + Mobile Flex S	INT + Mobile Flex M	INT + Mobile Flex Unlimited
Giga Fiber*	€92.99	€103.99	€110.99

* A condition que la fibre soit disponible à votre adresse.

- Prix additionnel par mois par abonnement mobile supplémentaire, au choix, ajouté au pack :
 - Mobile Flex S : € 10
 - Mobile Flex M : € 21
 - Mobile Flex Unlimited : € 28

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Pas de frais d'installation.

Tarifs liés à la consommation hors forfait (National/UE) : € 0,50/MMS.

Tarifs roaming hors UE et internationaux : voir [Tarifs roaming et internationaux](#).

Options compatibles (en € TVAC par mois) :

- [Option « Light TV »](#)
- [Options Internet](#)
 - Ultra Fiber : + € 27/mois TVAC.
- [Options Mobiles](#)

Option offre conjointe (prix en € TVA comprise) incluant outre l'abonnement mobile :

- **un équipement : smartphone** au choix parmi les modèles actuellement disponibles en offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones | Proximus](#)): coût unique d'acquisition, payable à la conclusion du contrat et variable selon le modèle de smartphone et selon l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone).
- **une option obligatoire** selon compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone concernés :
 - Special Deal : réduction du coût unique d'acquisition du smartphoneS (€ 0/mois).
 - Data Phone : volume data mobile supplémentaire (Belgique et UE) :
 - DataPhone 500 MB à € 5/mois
 - DataPhone 1 GB à € 10/mois
 - DataPhone 1,5 GB à € 15/mois
 - DataPhone 2 GB à € 20/mois
 - DataPhone 2,5 GB à € 25/mois
 - DataPhone 3,5 GB à € 35/mois
- **un tableau d'amortissement** qui reprend la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à l'expiration du contrat est joint au contrat.

Durée, renouvellement et résiliation

Sans offre conjointe :

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

Avec offre conjointe :

- Durée indéterminée pour l'abonnement au service.
- Durée déterminée de 24 mois pour tout équipement faisant partie d'une offre conjointe et pour l'option Special Deal ou DataPhone.
- Résiliation par écrit, à tout moment en payant uniquement la valeur résiduelle de l'équipement faisant partie de l'offre conjointe et ce, quelle que soit la cause de la résiliation, conformément au tableau d'amortissement.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap.

Autres informations utiles

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)